

## Les partenaires sociaux publient les « premiers éléments d'évaluation de l'ANI »

10 octobre 2007, par [David Garcia](#)

Le Comité paritaire national pour la formation professionnelle a produit une plaquette d'information sur l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003. Ce document sera distribué à l'ensemble des acteurs de la formation continue.

*Symbole « d'ouverture et de dialogue social », l'ANI est unique en Europe, rappellent les partenaires sociaux, qui composent le CPNFP. Il a été décliné dans plus de « 600 accords de branche négociés et signés qui précisent les objectifs et définissent les priorités ».*

143 320 contrats de professionnalisation ont été signés en 2006, à comparer avec les 114 950 paraphés en 2005. 372 000 salariés ont bénéficié d'une période de professionnalisation en 2006, contre 240 000 en 2005. Et 240 000 salariés ont exercé leur DIF l'an dernier, contre 190 000 en 2005.

*« Cet accord novateur instaure le principe de co-décision entre le salarié et l'employeur, souligne le CPNFP. Il a fait évoluer certains outils existants et donné naissance à de nouveaux dispositifs : entretien professionnel, bilan de compétences, VAE, plan de formation, passeport formation, contrat et période de professionnalisation, droit individuel à la formation... »*

Et d'ajouter que *« la formation professionnelle permet à 16 millions de salariés de développer leur employabilité et d'être en phase avec ces nouvelles données du marché de l'emploi, et aux entreprises de mobiliser du personnel bien formé ».*

Acteurs de leur parcours professionnel, les salariés *« souhaitent s'orienter avec pertinence tout au long de leur vie professionnelle »*. Pour ce faire, des outils sont mis à leur disposition : passeport formation, entretien professionnel, bilan de compétences.

Ce premier bilan quantitatif sera suivi d'un autre, de nature qualitative, dans les semaines qui viennent. A cet égard, le comité de suivi de l'ANI, mis en place dans le cadre du CPNFP, reprendra ses travaux vendredi 12 octobre.

Le CPNFP assure le pilotage global de la réforme et propose les *« évolutions nécessaires »* de l'ANI.

Documents joints

